

ÉLECTIONS AU CONSEIL DE LA COMPOSANTE DE L'UFR DROIT, ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES

Collège des Professeurs des Universités
Collège des Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs
Collège des BIATSS
Collège des usagers

PROCLAMATION DES RÉSULTATS**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu les statuts de l'UFR Droit, Economie et Sciences sociales ;

Vu la décision du président n°DAJP/2025-51 en date du 11 février 2025 relative à l'élection des représentants des usagers au sein de différentes composantes de l'établissement, aux écoles doctorales et à la commission de la recherche ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales auxquelles il a été procédé par voie électronique les 26 et 27 mars 2025 ;

DÉCIDE**Article 1 : Proclamation des résultats****1.1. Collège des Professeurs des universités**

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
BROS	Catherine	Liste unique
DEROCHE	Alexandre	Liste unique
DUGUE	Marie	Liste unique
MELE	Patrice	Liste unique
MANSON	Corinne	Liste unique
MIRZA	Daniel	Liste unique
ROBIN-SABARD	Olivia	Liste unique
MOUZET	Pierre	Liste unique
TELLIER-CAYROL	Véronique	Liste unique
PARTHENAY	Kevin	Liste unique

1.2. Collège des Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
BRUNIE	Juliette	Liste unique
BONNEFOND	Mathieu	Liste unique
FLORIN	Bénédicte	Liste unique
FINA	Eric	Liste unique
GELY	Marie-Laure	Liste unique
JUREDIEU	Franck	Liste unique
JEANNOT	Anne	Liste unique
LOUDIN	Martin	Liste unique
LACROIX	Marion	Liste unique
VITIELLO	Audric	Liste unique

1.3. Collège des BIATSS

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM	PRENOM	LISTE
ASSELIN	Nadège	BIATSS
HOUILLER	Xavier	BIATSS
SAGET	Patricia	BIATSS

1.4. Collège des usagers

Conformément aux procès-verbaux annexés à la présente décision, sont proclamés élus :

NOM / PRENOM TITULAIRE	NOM / PRENOM SUPPLEANT	LISTE
CHEVALLIER Paul	BIO SINGOU Abdou Hadi	Le cercle étudiant
HARIS Amina	AVRIL Océane	Le cercle étudiant
PAITRE Alexandre	BOURTI Leo	Le cercle étudiant
DE JESUS Stephie	/	Le cercle étudiant
COLAK Evan	/	Le cercle étudiant
MANI Feten	/	Le cercle étudiant
ROGER Tristan	TOURY Sélène	UNI : pour l'excellence aux deux lions
BOUGEOIS Mila	KOWALKOWSKI Juliusz	UNI : pour l'excellence aux deux lions
LEHAIE Noa	PRICCAZ Candice	UNI : pour l'excellence aux deux lions

Article 2 : Début du mandat

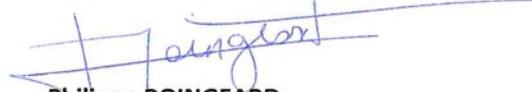
Conformément à l'article L. 719-1 du Code de l'éducation, le mandat des membres élus commence à courir dès la publication de la présente décision.

Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision sera publiée au recueil des actes de l'établissement et affichée dans les locaux l'UFR Droit, Economie et Sciences sociales.

Fait à Tours, le 28 mars 2025

Le Président de l'université



Philippe ROINGEARD

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques et du patrimoine
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

